

auraient été de beaucoup plus élevés, n'eût été le programme d'initiatives locales que le gouvernement a lancé et qui a quelque peu influé sur l'ensemble de la situation.

Les dispositions relatives à l'amortissement accéléré que renferme le présent budget stimuleront probablement la fabrication dans les régions industrialisées du pays et neutraliseront, du moins je l'espère, les effets du programme DISC américain. Quoi qu'il en soit, à l'encontre du budget de 1963 de M. Gordon, et nonobstant l'assurance que le ministre des Finances a donnée aujourd'hui à la Chambre, elles n'auront que peu ou pas d'effet sur les régions désignées. Ainsi, selon les chiffres contenus dans le premier rapport du Conseil de développement de la région atlantique, l'industrie manufacturière de la région atlantique a fourni du travail à 13.4 p. 100 de toute la main-d'œuvre des provinces atlantiques, alors que les chiffres correspondants pour l'ensemble du Canada sont d'environ 23.4 p. 100.

Monsieur l'Orateur, étant donné cette situation plus le désintérêt de l'industrie pour la loi sur les subventions au développement régional, tout ce que les politiques économiques régionales réussissent à faire dans la région de l'Atlantique c'est de maintenir les structures économiques actuelles. Pourtant, elles devraient en fait chercher à modifier des structures puisqu'il est probant qu'au cours des années elles n'ont pas réussi à créer des emplois dans la région.

Étant donné la situation dans les régions désignées et l'impuissance du gouvernement à faire quelque chose de valable pour changer la situation, il est difficile de comprendre pourquoi le budget dont la Chambre est saisie ne parle pas d'expansion économique régionale. Le ministre de l'Expansion économique régionale a refusé d'engager le gouvernement dans la poursuite des objectifs que, dans le premier exposé, le Conseil du développement de la région atlantique propose pour une période de dix ans. En commentant la réaction tardive du ministre au premier rapport du Conseil de développement de la région atlantique déposé à la Chambre en avril 1971, dans un communiqué au mois de janvier 1972 le Conseil économique de l'Atlantique a fait part de ce qui suit:

Le refus du ministre à engager le ministère de l'Expansion économique régionale envers le Conseil de développement de la région atlantique en ce qui concerne ses buts et ses objectifs pour 1981 est aussi inexplicable que décevant. Il met encore en doute l'empressement du gouvernement fédéral à s'intéresser à l'expansion à long terme des provinces atlantiques de façon planifiée et ordonnée et raffermir la conviction que le MEER ne représente qu'un programme de distribution bien financé dont il faut étendre ou restreindre les cadres suivant les exigences économiques et politiques du moment.

Mais, monsieur l'Orateur, le gouvernement continue de poursuivre une politique d'expansion régionale sans buts et sans objectifs bien définis. Sous ce rapport, il paraît fonctionner dans le vide. Somme toute, le Conseil de développement de la région atlantique a la responsabilité aux termes de la loi d'aviser le ministre sur l'application du programme dans les provinces atlantiques. Le Conseil économique de l'Atlantique déclare et je cite:

Ce qu'il nous faut du MEER, ce sont des buts et des objectifs précis, des bornes-repères permettant de juger et d'être jugé par son comportement.

On ne peut guère qualifier d'utopie le taux de chômage de 4½ p. 100 de la région atlantique, l'objectif visé dans la stratégie de développement envisagé sur une période de 10 ans et mise de l'avant par le Conseil. Il reste que c'est un but, but qu'il est possible d'atteindre, à mon avis, pourvu que règne au pays un climat économique sain.

L'autre organisme chargé en vertu de la loi établissant le ministère, de conseiller le ministre, le Conseil canadien de l'aménagement rural, dit dans son troisième rapport et exposé ce qui suit:

Quels sont les délais qu'envisage le Ministère? Combien de temps faudra-t-il pour que les avantages de l'augmentation de l'emploi et des revenus dans les centres de croissance se diffusent et se fassent sentir dans toute la région d'un centre?

Monsieur l'Orateur, de toute évidence on a refusé le plan décennal du Conseil de développement de la région atlantique. Après ce refus, le ministre n'a proposé aucun autre programme ou objectif. Le rapport dit encore un peu plus loin:

Dans une démocratie moderne avertie, il ne suffit pas de dire au public ce que le gouvernement a décidé. Il est indispensable de lui en expliquer le pourquoi.

Compte tenu des fonds considérables affectés aux programmes du ministère tant pour les incitations au développement régional que pour l'infrastructure dans les régions désignées, il s'ensuit inévitablement que le gouvernement a certaines obligations. Assurément, il incombe au gouvernement de dire exactement quel est son objectif. Je crois, et nombreux sont ceux qui partagent mon opinion, qu'à moins d'une tentative délibérée visant à modifier la structure actuelle dans la région et la façon dont on y envisage l'expansion régionale et qu'on ne prévoit des stimulants entraînant la modification de la structure industrielle de cette région, nous ne ferons que perpétuer la situation actuelle.

• (2140)

Le rapport du Conseil canadien de l'aménagement rural, que je viens de mentionner, a été publié en juillet 1970. Il renfermait à l'adresse du ministre les recommandations que j'ai mentionnées. Néanmoins, on nous a dit il y a quelques jours, alors que les membres du Conseil canadien de l'aménagement régional témoignaient devant le comité permanent, que rien n'a changé depuis deux ans et que le gouvernement a négligé de donner suite à ces recommandations. Les principales recommandations du Conseil étaient les suivantes:

1. Il faut, autant que faire se peut, définir objectivement et faire connaître au public les buts et objectifs du ministère.
2. Les postulats économiques qui président à la planification du ministère doivent aussi être rendus publics.

Personne ne sait vraiment où le gouvernement veut en venir. D'après les derniers chiffres le chômage continue. Les politiques actuelles du gouvernement n'ont pas d'effet appréciable sur le chômage dans les provinces Atlantiques, dans l'est du Québec ni même dans les autres régions désignées du pays. Compte tenu de cela, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre n'a pas parlé, dans son budget, des politiques économiques régionales du gouvernement. Pourquoi n'a-t-il pas rassuré les intéressés en donnant une idée exacte des effets que les dispositions de dépréciation et d'amortissement accéléré auront sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional? Si le débat se poursuit et que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) y participe, j'espère qu'il nous éclairera là-dessus. D'ici là, monsieur l'Orateur, cette question demeure un sujet de grave inquiétude pour nous des provinces Atlantiques qui sommes engagés dans le programme de développement régional du gouvernement.